

VIVE LA RENTRÉE !

AVIS IMPORTANT



P

Nouveau dispositif de stationnement des
'ZONES ABORDS D'ÉCOLE'

La sécurité des enfants, c'est notre priorité !

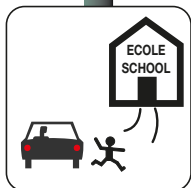
Une nouvelle réglementation de stationnement est en place aux abords des écoles de Schaerbeek. Elle est signalée par le poteau ci-dessous.

Sur cette zone, vous pouvez vous arrêter le temps que votre enfant descende de la voiture en sécurité.

Cette réglementation permet de sécuriser l'embarquement et le débarquement des enfants aux horaires indiqués sur la 'ZONE ABORDS D'ÉCOLE'.

Y stationner pour un temps plus long est soumis à une redevance de 100 euros.

Ce tarif dissuasif a comme objectif de maintenir la 'ZONE ABORDS D'ÉCOLE' libre et disponible. En dehors de cette période, le stationnement est réglementé conformément à la réglementation zonale (zone verte: horodateur/zone bleue: disque bleu).



Ce panneau à messages multiples vous concerne.

Prenez le temps de lire attentivement les conditions détaillées ci-dessous.

La 'ZONE ABORDS D'ÉCOLE' est d'application aux horaires indiqués sur le panneau.

En dehors de cette tranche horaire, la réglementation zonale s'applique (horodateur/disque bleu).



La 'ZONE ABORDS D'ÉCOLE' est une zone d'embarquement - débarquement des enfants des véhicules particuliers et cars scolaires.

Si vous avez besoin de stationner, nous vous invitons à utiliser les places classiques à proximité.

Longueur légale de la zone, matérialisée par le marquage en 'ZIG-ZAG' au sol.

Redevance forfaitaire de 100 euros en cas de non respect de la réglementation applicable dans cette zone.

